

Bernard S

58490 Saint-Parize-le-Châtel

**Déposition à l'enquête publique ayant pour objet l'implantation de quatre éoliennes sur les communes de Langeron et Saint-Pierre-le-Moûtier.**

Un territoire peu propice à l'implantation d'éoliennes.

Les quatre éoliennes prévues par la société Nordex sont gigantesques (165 à 180 mètres de haut pour trois d'entre elles). **On est allé chercher le vent très haut.** C'est déjà l'**aveu** que le site choisi ne convient pas. Le site éolien se trouve à une altitude qui varie de 205 à 230 mètres ; ainsi les éoliennes présenteront-elles une altitude en bout de pale variant de 385 à 395 mètres. Or, sur un rayon de 25 à 30 kilomètres autour du site éolien aucun relief n'est supérieur à 253 mètres. C'est dire l'énorme impact visuel sur tout notre territoire.

Comme cela est bien noté dans l'étude d'impact environnemental, page 11 : « ...cette campagne semble très habitée et parcourue en tous sens ». C'est dire que fort nombreux seront les hommes qui auront à subir les **désagréments constants** de ces éoliennes géantes, tant les résidents que les gens de passage :

- désagréments visuels, nous reviendrons sur ce point
- désagréments sonores pouvant conduire à des pathologies, voire à des désordres psychiques comme le soulignent de nombreuses études scientifiques.

Les propriétaires verront leurs biens perdre 30 à 40 % de leur valeur comme cela a été constaté sur d'autres sites.

Sur le plan économique, il est fort peu probable que l'implantation d'éoliennes apportent de l'activité locale et du travail. Notre territoire attire de nombreux touristes : églises romanes, châteaux classés. Qu'en sera-t-il lorsque quatre énormes machines industrielles feront de l'ombre à nos trésors patrimoniaux que des collectivités ou des propriétaires s'emploient à entretenir, voire à restaurer.

Les hommes seront touchés, mais la faune et la flore également et je laisse le soin à plus compétents que moi de développer ce point essentiel. Tous les habitants d'entre Loire et Allier savent qu'ils se trouvent sur un lieu à préserver, sur des couloirs extrêmement importants de migration d'oiseaux, objet constant d'études savantes.

Habitat et Patrimoine.

Délégué départemental de la Fondation du Patrimoine jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et représentant des Maisons Paysannes de France, j'ai été amené à sillonner en long et en large tout ce territoire proche de chez moi et j'ai pu visiter bon nombre de maisons, églises et châteaux.

Dans un rayon de 10 kilomètres autour du site éolien (et pour ne pas aller plus loin) se trouve tout un petit patrimoine vernaculaire allant de la longère aux fermes importantes, typique de ce territoire d'entre Loire et Allier. Il n'en est guère fait mention dans l'étude d'impact environnemental. Il est vrai que plus de place est accordée aux édifices classés ou inscrits, mais toujours en **minimisant** fortement l'impact éolien sur ces derniers. Je vais donc revenir sur cette étude d'impact en en soulignant les omissions, les manques, voire des approches tendancieuses qui dénotent une parfaite méconnaissance du bâti ancien .

Langeron  
Commune n° 5 (3 pages)  
n° 16 28/11/2018  
L. S.

### L'habitat à proximité immédiate du site éolien

L'étude d'impact environnemental montre bien que le village de Langeron et le hameau de Dhéré seront très fortement impactés par la présence des éoliennes. Aussi des mesures compensatoires et paysagères sont-elles prévues. Mais ces mesures, qui représentent une certaine somme, ne pourront en rien masquer la présence de ces monstres industriels.

De l'autre côté, se trouve le château de Villars sur lequel nous reviendrons, mais avant lui, tout proche du *champs des Prats*, sur lequel est prévue l'implantation d'une éolienne, se trouvent le *Domaine du Moulin* et le *Manoir de Villars*. Cet habitat sera très fortement impacté par les éoliennes et les habitants et propriétaires du *Domaine du Moulin* n'auront plus comme spectacle de toutes leurs fenêtres que la vue d'énormes constructions d'acier. Quant au *Manoir de Villars*, il a fait l'objet de trois labels successifs de la Fondation du Patrimoine afin de soutenir les propriétaires dans leur effort louable de restauration visible de la deux fois deux voies. Or, l'étude d'impact fait **l'omission complète** de tout cet habitat remarquable. La restauration des toitures des bâtiments de ferme du *Manoir de Villars* participe à l'embellissement et au maintien dans sa vérité architecturale du site sur lequel trône le château de Villars inscrit MH.

### Étude d'impact et château de Villars

À 1700 mètres du site éolien se trouve le château de Villars, inscrit MH. L'étude d'impact consacre plusieurs pages au Château du XIV<sup>ème</sup> siècle, objet de chantiers importants de restauration et du château d'habitation, (qui n'est pas *renaissance* comme l'affirme l'étude page 220, mais de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle). Les photomontages sont tendancieux et cherchent à minimiser l'impact éolien sur le site du château. Les photos, par essence, sont statiques, or l'homme est mobile et il n'échappera pas au fort impact des éoliennes très très proches. Des propriétaires, une association, La guilde de Villars, en cheville avec l'association Remparts, organisent des chantiers de restauration avec des jeunes du monde entier. On se doit de tenir compte de tous ces efforts qui participent à l'intérêt touristique du lieu et de la région.

### Mars-sur-Allier et sa merveilleuse petite église romane.

Non loin du château de Villars, la petite église de Mars-sur-Allier attire l'amateur d'art roman. Dans l'étude d'impact, page 234, il est noté ceci : « Depuis cette vue particulière, le parc est masqué pour moitié. En dépit de l'éloignement, il domine les habitations du hameau de Mars-sur-Allier visible en arrière-plan. L'observateur à l'approche du portail roman de l'église de Mars-sur-Allier a une vue simultanée sur l'édifice protégé et le parc éolien. Toutefois, cette situation de covisibilité est fugace, car en raison du recul, une fois face à l'église, il est impossible de voir les éoliennes en même temps que le portail. Il faut malheureusement noter que les abords de l'église de Mars-sur-Allier sont de faibles qualités : la présence de lignes électriques, d'habitats pavillonnaires sans qualités architecturales, portent atteinte à l'harmonie des lieux. ».

Cette approche est tendancieuse. Le visiteur ne va pas s'arrêter à contempler le joli petit tympan roman ; il va faire le tour de l'église et la formule « covisibilité fugace » est alors bien inappropriée. Quant aux abords de l'église, ils ne sont pas « sans qualités architecturales » comme voudrait le faire croire l'étude d'impact. La photo de la page 242 en témoigne. J'ai par ailleurs moi-même été amené à visiter trois de ces maisons et je peux témoigner de leur qualité architecturale.

### Château de Meauce

En se dirigeant toujours vers le Nord-Ouest, on découvre le château de Meauce, mais auparavant sur un promontoire à la vue imprenable et qui sera impacté par le site éolien se trouve le lieu-dit Thé. Là aussi la Fondation du Patrimoine a soutenu une restauration.

Le château de Meauce est un joyau de notre région Bourgogne Franche-Comté et je suis convaincu que son attrait franchira les frontières. Un propriétaire efficace, sa famille, et toute une équipe s'emploient à restaurer ce trésor que l'on croyait à jamais perdu. La mission Berni ne s'est pas trompée, puisque ce château fait partie des trois édifices du département qui ont été retenus et qui pourront être sauvés dès cette année. Une seule photo suffit tant elle est parlante : **elle se trouve page 15 de l'étude d'impact.**

Traversons maintenant la rivière Allier et nous nous trouvons au village d'Apremont dominé par son château. Ce village remarquable est visité toute l'année et les éoliennes seront visibles sur un horizon proche.

Je pense à la métaphore souvent employée : « c'est l'arbre qui cache la forêt ». Si cela est vrai pour de nombreux photomontages de l'étude d'impact ; en réalité, l'arbre ne cache pas l'éolienne qui le domine de ses 180 mètres de haut.

### Conclusion

Pour toutes les raisons que j'ai évoquées au cours de ces trois pages (il y en aurait bien d'autres), je ne puis que m'opposer à ce projet.

Le 28 Novembre 2018



Bernard SAINT-ARROMAN